



**Objet :**

**Asinerie Cap Ane**, Avenue Camargue Lieu-dit Moulin à vent 38  
Grand Rue 30510 Générac - Madame Valérie LAPENDRIE

Contrat de prestation de service pour le dimanche 7 décembre 2025

République française  
Département du Gard

**Commune de Vauvert**

**Direction de la culture et de  
l'Évènementiel**

**D-2509-005197**

Le maire de la commune de Vauvert,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

**VU** la délibération n°2021/05/082 en date du 27 mai 2021, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'article L2122-22 susvisé,

**VU** l'arrêté n°2023/03/580 en date du 15 mars 2023 portant délégation de fonction à Monsieur Bruno Pascal, adjoint au maire,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de conclure un contrat de prestations de services avec Madame Valérie LAPENDRIE, chef d'entreprise de la société « Asinerie Cap Ane » à Générac dans la cadre des animations du marché de Noël le dimanche 7 décembre 2025 ;

**DÉCIDE**

**Article 1 :** Un contrat est conclu entre Madame Valérie LAPENDRIE, chef d'entreprise de la société « Asinerie Cap Ane » à Générac, n° SIRET 5177072380039, et la commune de Vauvert pour des promenades à dos-d'âne à l'occasion du marché de Noël, le dimanche 7 décembre 2025, à Vauvert, de 10h à 12h et de 14h à 17h,

**Article 2 :** Ce contrat est conclu pour la somme de quatre cent soixante-sept euros quarante centimes TTC (467,40€ TTC). Les frais de restauration à hauteur d'un repas seront à la charge de l'organisateur.

**Article 3 :** La dépense sera imputée au budget de l'année en cours au chapitre 70, compte 7088, fonction 311, service 0240, code 15.

**Article 4 :** Madame la directrice générale des services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Vauvert, le 24 SEP 2025

Pour le maire,  
L'adjoint délégué aux festivités, aux commerces de proximité, halles et marchés,

Bruno Pascal



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le..... 24 SEP. 2025
- sa notification le.....
- sa publication le..... 24 SEP 2025

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,  
la directrice générale des services,  
Yolande Cavalier